



# ÉLECTIONS

## au Comité Social et Économique

### 1<sup>er</sup> Tour le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2019

Prénom NOM – 06 00 00 00 00  
[contact@gmail.com](mailto:contact@gmail.com)

Nous présentons à **ENTREPRISE** une liste de candidats au 1<sup>er</sup> tour des élections professionnelles le 00/00/2019.

#### **Voter pour les candidats adhérents au SNPEFP-CGT permettra de :**

- Être au plus près de la communauté du travail.
- Prendre en compte vos avis, connaître vos préoccupations, donner une voix à vos priorités.
- Évaluer et prendre en compte les conséquences humaines, sociales et environnementales liés au développement de notre établissement.
- Concevoir le dialogue social comme étant partie prenante de la performance globale de notre entreprise.
- Travailler à la reconnaissance salariale de nos qualifications et des compétences, par l'établissement d'une grille de classification qui valorise l'expérience professionnelle acquise tout au long de nos carrières.
- Participer à la mise en place d'un véritable plan de formation auquel nous avons droit tout au long de notre vie professionnelle.

La finalité de notre établissement ne doit pas être qu'exclusivement économique et financière. Elle doit être aussi humaine et sociale, il s'agit pour nous d'inscrire le management dans le sens de cette ambition.

#### **Voter pour les candidats adhérents au SNPEFP-CGT c'est :**

- Avoir des représentants utiles, accessibles et solidaires qui sauront défendre vos intérêts en toute indépendance vis-à-vis de la direction.
- Avoir des informations régulières sur la vie de l'établissement, les choix concernant la gestion, le contenu des négociations.
- Être consultés régulièrement et de tenir compte de vos attentes et de vos revendications lors des négociations.

#### **Le SNPEFP-CGT :**

- Donne accès à la formation sociale, syndicale et économique de ses représentants et de ses adhérents.
- Veille à faire respecter la démocratie à tous les niveaux par l'information et la concertation des salariés et des adhérents.
- Fait bénéficier aux élus de l'expertise de ses économistes et juristes.
- Soutient les délégués lors des négociations d'accords d'entreprise qui soumettront au SNPEFP le projet pour avis. La signature d'un accord relevant du libre choix des adhérents et des salariés.

**Notre site : <http://efp-cgt.reference-syndicale.fr/>**